

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 16 juin 2022

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 27 juin 2022 à 19h30 en la Salle Etang, Espace Winson - 1^{er} étage
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

La séance est également retransmise en direct sur internet.

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,



Sophie CANARD



Le Bourgmestre f.f.,



Frédéric MOREAU

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 09 mai 2022**

CPAS - Tutelle *

2. **Comptes annuels du C.P.A.S. - exercice 2021**
Le compte budgétaire ordinaire 2021 du CPAS présente un mali budgétaire de -148.588,18 €. Le boni comptable est de 614.820,53 €. La différence entre ces deux résultats, soit 763.408,71 €, représente les engagements des dépenses de cotisation de responsabilisation à reporter à l'exercice 2022.
A l'extraordinaire, les résultats budgétaire et comptable sont identiques, à savoir 33.559,03. Un boni comptable identique au résultat budgétaire signifie que tous les engagements de dépenses ont fait l'objet d'une imputation comptable avant le 31/12/2021 et n'amènent donc aucun report de crédit à l'exercice 2022.
3. **Modifications budgétaires n° 1 services ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S., exercice 2022.**
La modification budgétaire n°1 du CPAS intègre le mali dégagé aux comptes 2021.
La MB1 ordinaire présente un boni à l'exercice propre de 367.868,01 € et retrouve l'équilibre global. Le CPAS a recouru à l'inscription d'un crédit spécial de recettes fictives pour équilibrer cette MB. L'intervention communale reste inchangée.
Au niveau du service extraordinaire, le résultat du compte 2021 est manquant et l'équilibre budgétaire n'est pas respecté.

Finances *

4. **Comptes annuels communaux de l'exercice 2021**
Il est proposé au conseillers d'approuver les comptes de l'exercice 2021.
Le compte communal de l'exercice 2021 est présenté par la Directrice financière et se clôture:
- au service ordinaire, par un boni budgétaire de 3.077.520,80 € (en augmentation de 48.222,03 € par rapport au compte 2020) et un boni comptable de 3.247.654,46 €.
- au service extraordinaire, par un boni budgétaire de 429.037,40 € et un boni comptable de 3.360.408,99 €.

5. **Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire - Exercice 2022**
Les modifications budgétaires n°1 intègrent les bonis ordinaire et extraordinaire du compte 2021. La modification budgétaire ordinaire présente un boni de 169.681,14 à l'exercice propre pour un montant de recettes de 13.731.085,68 € et un montant de dépenses de 13.561.404,54 € portant le boni général à 2.579.787,29 €.
La modification budgétaire extraordinaire adopte les montants des projets déjà initiés et fait apparaître des nouveaux projets :
 - création d'un égouttage au quartier Cheslon ;
 - achat des caméras de vidéo-surveillance dans le cadre d'un appel à projets;
 - aménagement de la Place d'Aisemont dans le cadre du PCDR.
6. **Situations de caisse communale pour la période de janvier 2022 à avril 2022.**
La Directrice financière porte à la connaissance des conseillers les situations de caisse communale pour la période du 31/01/2022 au 30/04/2022.
7. **Abrogation du règlement-redevance sur les tarifs de location de la salle de l'Espace Solidarité Citoyenne**
Suite à la mise en vente du bâtiment de l'Espace Solidarité Citoyenne, il est proposé aux Conseillers communaux d'abroger le règlement-redevance de ladite salle.
8. **Redevance pour concessions de sépulture et columbariums. Exercices 2022 à 2024**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.
9. **Redevance pour concessions de terrain comportant un caveau récupéré et restauré par la commune. Exercices 2022 à 2024**
Dans le cadre de la mise en oeuvre de la gestion raisonnée des cimetières, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver la redevance susvisée pour les exercices 2022 à 2024.
10. **Redevance sur la concession, la confection, la fourniture, la gravure et la pose de plaquette sur la stèle mémorielle. Exercices 2023 et 2024**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver la redevance susvisée pour les exercices 2023 et 2024.
11. **Redevance sur les exhumations. Exercices 2022 à 2024**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.
12. **Redevances pour diverses prestations des ouvriers communaux et agents techniques. Exercices 2022 à 2024**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.
13. **Redevance pour la recherche, la confection et la délivrance de renseignements administratifs. Exercices 2022 à 2024**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée pour les exercices 2022 à 2024.
14. **Redevances pour diverses locations de matériel. Exercices 2022 à 2024**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.
15. **Taxe sur la délivrance de documents administratifs (divers taux). Exercices 2022 à 2024**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.
16. **Salle communale de Bambois - Tarifs de location (Exercices 2022 à 2024)**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.
17. **Salle communale L'Orbey - Tarifs de location (exercices 2022 à 2024)**
Dans le cadre de la continuité du service public, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver le maintien de la redevance susvisée et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.
18. **Subvention 2022 à l'A.S.B.L. crèche communale « Le Chabo'T ».**
L'ASBL crèche communale « Le Chabo'T » a introduit une demande de subvention pour l'année 2022 d'un montant de 69.000 € destinée à couvrir ses coûts de fonctionnement et de personnel.

Fabriques d'église - Tutelle *

19. **Compte 2021 de la Fabrique d'église d'Aisemont**
Le compte pour l'année 2021 de la fabrique d'église d'Aisemont présente un résultat comptable de 12.510,29 €.
Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 29 avril 2022 .
20. **Compte 2021 de la Fabrique d'église de Fosses-la-Ville**
Le compte pour l'année 2021 de la fabrique d'église de Fosses-la-Ville présente un résultat comptable de 55.140,85 €.
Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 13/06/2022 .

Marchés publics *

21. **Marché de Fournitures - Achat d'un tracteur pour le service technique. Approbation du mode de passation et des conditions**
Il s'agit pour le Conseil communal d'approuver le mode de passation et les conditions du marché public de fourniture "Achat d'un tracteur pour le service technique".
Le montant estimé de ce marché s'élève à 70.000,00 € hors TVA ou 84.700,00 €, 21% TVA comprise.
22. **Plan d'Investissement Communal (PIC) et Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) 2022-2024 - Approbation**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Plan d'Investissement Communal (PIC) et le Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) pour les années 2022 à 2024.
Ces plans consistent en :
 - la réfection, création des pistes cyclables, sécurisation et construction de trottoirs, rue du Grand Etang à Fosses-la-Ville, pour un montant estimé de 1.736.257,31 € TVAC ;
 - la réfection de la rue de Fontarciennes à Le Roux, pour un montant estimé de 442.584,12 € TVAC ;
 - la réfection et création de pistes cyclables rue Neuve à Fosses-la-Ville, pour un montant estimé de 453.712,25 € TVAC ;
 - la réfection de la rue du Cheslon à Fosses-la-Ville, pour un montant estimé de 286.537,68 € TVAC.*Le taux d'intervention de la Région wallonne s'élève à 60% des travaux subsidiables pour le PIC et à 80% des travaux subsidiables pour le PIMACI.*

Urbanisme *

23. **PCDR - Proposition de convention-exécution relative à l'aménagement de la place d'Aisemont.**
Il s'agit d'approuver la proposition de convention-exécution émanant de la Direction du développement rural concernant l'aménagement de la place d'Aisemont, prévue dans le cadre de l'opération de Développement rural.

Travaux *

24. **convention de partenariat entre le Contrat de Rivière Sambre & Affluents asbl et la Ville de Fosses-la-Ville pour le Programme d'Actions 2023-2025**
Il s'agit d'établir un partenariat avec l'ASBL Contrat de Rivière Sambre et Affluents pour la gestion de l'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Sambre.

Enseignement *

25. **Commission paritaire locale - règlement d'ordre intérieur - approbation**
Il est proposé aux conseillers d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission, afin de se conformer aux prescrits légaux.

ATL *

26. **Convention de partenariat entre l'Administration Communale, le CPAS de Fosses-la-Ville et l'ASBL OXYjeunes**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, le CPAS et l'ASBL OXYJeunes. L'ASBL OXYJeunes est un partenaire s'occupant de la gestion et l'animation des enfants durant les stages communaux.
La convention reprend les obligations et devoirs de chaque partie . Elle est présentée au Conseil communal afin d'assurer la bonne organisation de l'accueil.
Ces stages accueillent des enfants de 3 ans à 12 ans durant les congés d'automne, détente et

- printemps.
27. **Stage d'été 2022- Convention d'occupation des locaux de l'implantation maternelle de l'école Saint-Feuillen**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation des bâtiments de l'école Saint Feuillen par la Ville dans le cadre des stages organisés par JUVAN SPORT . Ces stages sont organisés pour les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans.
28. **Stages communaux- Convention d'occupation d'infrastructures scolaires**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation des bâtiments scolaires de l'Athénée Baudouin 1^{er} par l'Administration communale, dans le cadre des stages organisés par l'ASBL OXYJeunes. Ces stages sont organisés pour les enfants âgés de 3 ans à 12 ans et les bâtiments proposés répondent aux prescrits de l'ONE en matière d'accueil.
29. **Stages d'été 2022- Convention d'occupation de l'école communale de Sart-Eustache**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation des bâtiments scolaires de l'école de Sart-Eustache par l'ASBL de l'Ecole de Devoirs dans le cadre des stages organisés par celle-ci. Ces stages sont organisés pour les enfants âgés de 3 ans à 12 ans.
30. **Au gré du Vent - Convention d'occupation d'infrastructures scolaires**
Cette présente délibération a pour objet la convention d'occupation des bâtiments scolaires de l'Athénée royal Baudouin 1^{er} par l'Administration communale, dans le cadre de l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi « Au gré du Vent ». Elle est présentée au Conseil communal chaque année afin d'assurer la bonne organisation de l'accueil. Cet accueil est donc organisé dans les locaux de l'Athénée tous les mercredis après-midi, en période scolaire, pour les enfants de l'entité fosseuse, âgés entre 2 ans et demi et 12 ans. La capacité d'accueil est de maximum 25 enfants.

Petite enfance

31. **Convention de partenariat AMO/IDEF/Ville - Atelier de soutien à la parentalité**
Il est proposé une convention de partenariat entre la Ville, l'asbl AMO Basse-Sambre et l'asbl IDEF dans le cadre d'ateliers de soutien à la parentalité. Celle-ci englobe donc les accords , les devoirs et obligations de chaque partie pour l'année scolaire 2022-2023. Cette convention est présentée afin d'assurer la bonne organisation des ateliers.

Affaires générales *

32. **Ratification - Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.) - Assemblée générale ordinaire du 08 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 08 juin 2022 de l'O. T.W. est soumise au Conseil communal pour ratification.
33. **Ratification - U.V.C.W.- Assemblée générale ordinaire du 08 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 08 juin 2022 de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (U.V.C.W.) est soumise au Conseil communal pour ratification.
34. **Ratification - Intercommunale A.I.S.B.S.- Assemblée générale ordinaire du 08 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 08 juin 2022 de l'A.I.S.B.S. est soumise au Conseil communal pour ratification.
35. **Ratification - EthiasCo scrl- Deuxième Assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de la deuxième Assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2022 de EthiasCo est soumise au Conseil communal pour ratification. La première, fixée le 05 mai 2022 n'a pu se tenir, le quorum de présence n'ayant été atteint.
36. **Ratification - EthiasCo scrl- Assemblée générale ordinaire du 09 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2022 de EthiasCo est soumise au Conseil communal pour ratification.
37. **Ratification - La Terrienne du Crédit social SC- Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2022 de La Terrienne du Crédit social SC est soumise au Conseil communal pour ratification.
38. **Ratification - AMIFOR - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2022 de AMIFOR est soumise au Conseil communal pour ratification.

39. **Ratification - ORES - Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 d'ORES est soumise au Conseil communal pour ratification.
40. **Ratification - BEP - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 du BEP est soumise au Conseil communal pour ratification.
41. **Ratification - BEP Environnement - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 du BEP Environnement est soumise au Conseil communal pour ratification.
42. **Ratification - BEP Expansion économique - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022 du BEP Expansion économique est soumise au Conseil communal pour ratification.
43. **Ratification - INASEP - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 d'INASEP est soumise au Conseil communal pour ratification.
44. **Ratification - IDEFIN - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2022 de IDEFIN est soumise au Conseil communal pour ratification.
45. **Ratification - A.I.E.M. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2022 de l'AIEM est soumise au Conseil communal pour ratification.
46. **Intercommunale IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022**
Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 de l'Intercommunale IGRETEC.
47. **Holding communal SA en liquidation- Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022**
Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022 du Holding communal SA.
48. **Protocole de collaboration entre les communes et le département de la police et des contrôles du service public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement**
*Il est proposé au Conseil communal de souscrire au contenu du Protocole de collaboration entre les communes et le département de la police et des contrôles du service public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement.
 Afin de faire face aux infractions en matière d'environnement et de bien-être animal, le constat de proximité et l'expertise d'investigation doivent se conjuguer. Une bonne gestion de ces problématiques doit, dès lors, trouver ses fondements dans une collaboration accrue entre la commune et le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.*
49. **Rapport de rémunération 2022 reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2021**
Il est proposé aux Conseillers d'approuver le rapport de rémunération 2022 des mandataires communaux. Ce rapport reprend, pour l'exercice 2021, conformément à l'Arrêté ministériel du 11 avril 2022:
- un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que des avantages en nature;
 - la liste nominative des présences aux réunions des différentes instances de la Commune, par date de séance;
 - la liste nominative des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles la Commune détient des participations directes ou indirectes.
- Il est destiné à être inclus dans le registre institutionnel wallon.*

À HUIS CLOS

Enseignement *

50. **ratification des décisions du Collège communal du 21 avril 2022**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne en congé de maternité, la désignation d'une personne dans un emploi vacant et la déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2022-2023 sont soumises au Conseil communal pour ratification.
51. **ratification d'une décision du Collège communal du 28 avril 2022**
La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne absente pour cause de maladie est soumise au Conseil communal pour ratification.
52. **ratification des décisions du Collège communal du 12 mai 2022**
Les décisions prises par le Collège communal concernant la disponibilité pour convenances personnelles d'une personne et les remplacements de cette même personne sont soumises au Conseil communal pour ratification.
53. **ratification des décisions du Collège communal du 19 mai 2022**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne absente pour cause d'accident de travail et la désignation d'une personne dans un emploi vacant sont soumises au Conseil communal pour ratification.
54. **évaluation de la Directrice de l'école communale Fosses II**
Il est proposé au Conseil communal de procéder l'évaluation de la Directrice de l'école communale Fosses II.

Ressources humaines *

55. **Pour information- Rapport de planification de la Directrice générale**
Conformément à la législation en vigueur, une planification des missions confiées à la Directrice générale a été réalisée par le Collège communal, et ce pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2023.
56. **admission à la pension de retraite d'un agent communal statutaire**
Il est proposé au Conseil communal d'admettre à la pension de retraite un agent communal statutaire.
57. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.
58. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.
59. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour
sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée.
Les conseillers peuvent également les consulter sur simple rendez-vous auprès de la Directrice générale.*